

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Patrick THORIMBERT, domicilié à Collombey-Muraz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-restaurant, sis sur la parcelle N° 912, folio 11, au lieu-dit "Tovex"	
Adresse	:	Av. de l'Industrie 60	
Enseigne	:	"THOVEX"	
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un café-restaurant	
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Dimanche	: 09 h.00 à 15 h.00
		lundi à jeudi	: 06 h.00 à 22 h.00
		vendredi	: 06 h.00 à 24 h.00
		samedi	: fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation	

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 21 octobre 2019.

Monthey, le 20 septembre 2019

L'Administration communale